COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 22 JUILLET ET DU 16 SEPTEMBRE 2016

CONSEIL DU 22 JUILLET

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR.

Dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs il est obligatoire de changer le photocopieur. Après consultation, la société Wagner propose un matériel Samsung garanti 5 ans , couleur, recto verso, avec prestation annuelle d'entretien pour un montant de 2500€ HT subventionné à hauteur de 25% sur la partie copieur. Unanimité.

PERSONNEL D'ENTRETIEN.

Mme PARROD notre femme de ménage (à hauteur de 2H /semaine) a cessé son activité fin mai. Elle est remplacée par Mme Emilie BUSCHI habitante de la commune

SUBVENTION FONCTIONNEMENT SCOLARITE.

Le conseil à l'unanimité refuse de subventionner un élève de la commune pour le fonctionnement de la scolarité dans un établissement privé hors du RPI. La règle de conduite de la commune est de subventionner TOUS les élèves de la commune scolarisés dans un établissement public ou privé mais UNIQUEMENT pour les voyages scolaires et non pour le fonctionnement de la scolarité.

DEMISSION DE LA 2EME ADJOINTE

Mme Barbara GERMETTE a donné sa démission pour des raisons professionnelles. Mutation dans la région Parisienne. L'ensemble du conseil lui souhaite une bonne réussite dans son nouveau poste et la remercie pour son engagement notamment au niveau du Sivu de la Chaulière. Elle ne sera pas remplacée. Ni en tant qu'adjointe, ni en tant que membre du conseil municipal qui fonctionnera donc à 9 membres.

DELEGUE AU SIVU DE LA CHAULIERE

Mme Christine GUINARD remplacera Barbara GERMETTE. Suppléant Romuald ROZEN.

CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE

ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2017.

Parcelle N° 1 (1.94ha) : vente en bloc sur pied de 80m3 de charmes seulement. Pas d'affouage dans cette parcelle.

Parcelle N° 9 (0.16ha): vente en bloc sur pied de 46m3 de sapins seulement.

Parcelle N° 16 ' 2.48 ha): 80m3 d'affouage et uniquement du charme.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents le programme ONF 2017.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) PAR LE SYDED.

Cette taxe aura un impact sur la facture finale d'électricité de 0.054 € par kw consommé pour les habitants de toutes les communes de moins de 2000 h. Elle a déjà été votée par le SYDED.

Le conseil désapprouve cette taxe, mais vote tout de même pour, contraint et forcé, afin de ne pas perdre le reversement de la somme de 6€ par habitant.

SUBVENTION.

Le conseil accepte le versement d'une subvention de 0.61€ par habitant au fond de solidarité pour le logement (FSL) et de 0.30€ /h aufond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)

TRAVAUX HYDRAULIQUES URGENTS.

Suite aux inondations la commune a engagé un certain nombre de travaux urgents sur le réseau pluvial (ruisseau bouché par des gravats, canalisations cassées ou bouchées.) près de la maison rouge à hauteur de 4700€ HT. Unanimité

TRAVAUX ELECTRIQUES et INFORMATIQUES.

Le conseil accepte un devis de 1155€ HT pour diverstravaux électriques et informatiques dans la salle de mairie et dans la salle de convivialité.

VENTE DE BOIS DE CHAMPAGNEY.

La vente des bois des parcelles 16 et 13 prévues au programme 2016 a rapporté la somme de 22107€ pour une estimation de 19199€.

PREFIGURATION DU NOUVEL EPCI.

Le lien ci-dessous permet de voir où en est la création du nouvel EPCI englobant PMA et les communautés de communes rattachées suite à la loi NOTRe.

http://www.agglo-montbeliard.fr/conseil/Prefiguration_du_nouvel_EPCI_septembre_2016.pdf

Le conseil Municipal